



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARE-2026-014

23 mars 2026

OBJET : Délégation de fonctions au Conseiller Délégué

Le Maire de la Commune de Bénévent-l'Abbaye

Vu l'article L2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjoint

ARRETE

Article 1 : Monsieur LEGRAND Aurélien, est conseiller délégué en charge des affaires scolaires, jeunesse et sports, patrimoine et communication, à compter du 21 mars 2026.

Article 2 : Monsieur LEGRAND Aurélien conseiller délégué en charge des affaires scolaires, jeunesse et sports, patrimoine et communication, a délégation de signature pour les affaires liées à la délégation qui lui est consentie.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Creuse et à Monsieur le receveur municipal.

Le conseiller délégué,
Aurélien LEGRAND

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. André MAVIGNER